



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

---

TO/YH

### Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

#### Procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2010

##### ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu par Monsieur le Ministre sur le "Sommet de l'Agriculture" du 13 octobre 2010
2. COM (2010) 539 Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n°73/2009 du Conseil établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct en faveur des agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs  
  
- Examen du document (contrôle du respect du principe de subsidiarité)
3. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2010

\*

Présents : M. Fernand Boden, M. Lucien Clement, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Ben Scheuer, M. Carlo Wagner, M. Raymond Weydert

M. Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Marc Mathekowitsch, M. Frank Schmit, M. André Vandendries, Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Timon Oesch, Administration parlementaire

Excusés : M. Jean Colombera, M. Claude Haagen

\*

Présidence : M. Roger Negri, Président de la Commission

\*

La commission marque son accord à un changement de l'ordre du jour (le point 3 initial est traité en premier point).

\*

## **1. Compte rendu par Monsieur le Ministre sur le "Sommet de l'Agriculture" du 13 octobre 2010**

M. le Ministre rappelle que l'année 2009 était, d'un point de vue économique, une année très difficile pour le secteur agricole. Cette année fut non seulement marquée par la « crise du lait », mais de manière générale l'année 2009 s'est soldée par de fortes pertes de revenu par rapport à la moyenne des années 2005-2008, se chiffrant à quelque 33,5 millions d'euros.

Il est rappelé que l'actuel Gouvernement est déjà venu au secours du secteur, et ce à deux reprises. D'abord, plusieurs mesures ont été prises dans le contexte de la « crise du lait », mesures que M. le Ministre cite.<sup>1</sup> Ce premier paquet d'aides, une participation communautaire incluse, s'est chiffré à 3,4 millions d'euros et a principalement visé les producteurs laitiers.

En 2010, suite à une concertation avec les représentants du secteur, un deuxième paquet de mesures a été élaboré et adopté. Ainsi, la mesure de prise en charge temporaire par l'Etat du paiement des cotisations à la Sécurité sociale, destinée dans le premier paquet d'aides exclusivement aux producteurs laitiers, a été étendue à l'ensemble du secteur pour les années 2009 et 2010. Cette décision correspond à une dépense supplémentaire pour l'année 2009 de 2,6 millions d'euros et pour l'année 2010 de 4,1 millions d'euros. Ce deuxième paquet d'aides se chiffre donc à quelque 6,7 millions d'euros.

En ce qui concerne la critique du monde rural quant au versement effectif de ces aides, M. le Ministre précise que les versements s'effectueront en tranches. Le premier remboursement des cotisations – de la mesure étendue pour 2009 – aura lieu dans la quinzaine. La deuxième tranche est programmée pour la fin novembre et représentera les premiers six mois de remboursement pour l'année 2010, tandis que la troisième tranche sera probablement versée en février 2011.

Donc, déjà avant le « sommet de l'agriculture » du 13 octobre 2010, le Gouvernement a décidé de débloquer environ 10,1 millions d'euros supplémentaires pour l'agriculture luxembourgeoise.

Les discussions avaient pour base un papier commun du secteur agricole regroupant ses revendications<sup>2</sup>. Deux des problématiques énumérées, connues mais non encore traitées par le Gouvernement, ont été au centre des débats :

1. la pression au niveau des coûts de production ;
2. le poids des intérêts débiteurs.

Les revendications en ce qui concerne un éventuel subventionnement de la charge d'intérêts ont été refusées par le Gouvernement, en raison des aides à l'investissement déjà élevées au Luxembourg.

Par contre, des possibilités d'alléger le niveau des coûts de production ont ouvertement été discutées. L'objectif était de trouver un moyen simple permettant d'alléger la pression de ce côté. En fin de compte, une intervention au niveau des charges sociales, telle qu'exposée ci-

---

<sup>1</sup> Il est renvoyé au procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2009

<sup>2</sup> Datant d'avril 2010

avant, a été considérée comme le moyen le moins bureaucratique. Il a, en outre, été convenu de continuer à assurer ce paiement public des cotisations sociales également en 2011. Cette extension correspondra à environ 4,1 millions d'euros.

Les charges environnementales pesant sur le secteur ont également été discutées. Il a été convenu de consulter plus étroitement le secteur au préalable de la mise en œuvre de nouvelles mesures environnementales. Le groupe de travail interministériel Agriculture/Environnement existant déjà sera renforcé par un représentant du Ministère de l'Intérieur en raison de la problématique des zones de protection de l'eau de sources.

Le Gouvernement a par ailleurs confirmé son intention de mettre en place un tarif préférentiel de l'eau, voire un prix unique pour le secteur agricole. M. le Ministre de l'Intérieur a été chargé de l'élaboration concrète de ce projet.

Il a été convenu de convoquer une rencontre fin décembre, début janvier afin de poursuivre la discussion sur ces deux derniers points. L'objectif est d'élaborer une aide durable pour le secteur. Il sera en outre discuté sur l'agencement de la PAC pour l'après 2013.

M. le Ministre rappelle encore que, l'année passée, il est intervenu auprès des instances communautaires afin d'atténuer la pénurie en liquidité des exploitations par un versement anticipé des aides communautaires. Autorisation obtenue, la trésorerie de l'Etat a avancé de près de trois mois 61 millions d'euros. Une nouvelle demande dans ce sens a été adressée aux instances communautaires.

Il souligne que non seulement toute décision négative pour le secteur agricole dans le cadre du projet de budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'année 2011 a pu être évitée, mais de surcroît, la dotation du Fonds agricole a même été augmentée de quatre millions d'euros et se chiffre désormais à 57 millions d'euros.

\*

L'expert ministériel est invité à présenter le bilan provisoire de la récolte 2010.

L'expert rappelle les conditions climatiques de l'année 2010. En résumé, l'année 2010 était loin d'être optimale pour les différentes cultures. Au total et en moyenne, le Ministère s'attend à des pertes de revenu qui se situeront entre 10 et 20%.

Le contexte climatique esquissé était sans conséquences sur la production basée sur le bétail. En ce qui concerne le lait, le Luxembourg risque même de devoir payer un prélèvement pour dépassement de ses quotas de production.

L'orateur continue en dressant un tableau du niveau actuel des prix sur les différents marchés agricoles (lait, céréales, viande bovine, viande porcine).

\*

*Débat :*

De manière générale le consensus trouvé est salué.

Un député s'interrogeant sur la méthode d'évaluation des revenus du secteur, il est précisé que les pertes de revenus déterminées pour l'année 2009 tiennent également compte du mouvement – à la hausse ou à la baisse - du niveau des coûts de production des exploitations. Pour l'année 2010, il ne peut évidemment s'agir que d'estimations plus ou moins précises, notamment en ce qui concerne le côté coûts. Il s'agit donc d'un calcul des

« terms of trade » qui oppose un indice des prix « input » et des prix « output ». L'orateur donne des précisions sur cette méthode de calcul. Globalement, une tendance positive se dessine pour le deuxième semestre 2010, de sorte que le « cash flow » des exploitations s'améliorera.

Suite à une question afférente, il est précisé que le niveau d'endettement des exploitations agricoles ne fut pas thématiqué lors du « sommet de l'Agriculture ».

Citant la réponse à une récente question parlementaire,<sup>3</sup> des intervenants insistent sur la problématique de l'investissement intensif réalisé par certaines exploitations et son corollaire, un niveau d'endettement conséquent. Cette problématique, liée à l'orientation future de l'économie agro-alimentaire, mériterait d'être davantage thématiquée.

M. le Ministre rappelle que ses services disposent de données précises permettant de cerner clairement le phénomène de l'endettement. Depuis des années, le taux d'endettement des exploitations agricoles augmente. L'orateur souligne que ses services et lui-même rendent régulièrement le monde agricole attentif sur les risques que comporte cette évolution. En matière d'investissement, le Service d'économie rurale du Ministère offre ses conseils aux exploitants.

Des intervenants soulignant la nécessité de développer un concept global pour l'avenir du secteur agricole, M. le Ministre rappelle que l'orientation future de l'agriculture est et sera discutée dans le cadre de la nouvelle PAC en projet et sa transposition au niveau national et sera donc également un sujet lors de la prochaine rencontre. Il rappelle encore que des discussions afférentes ont entre autres été menées lors du dernier « Buchstellentag ». Ces réflexions continueront et M. le Ministre invite les membres de la commission à participer au prochain « Buchstellentag » qui se consacrera plus particulièrement à la problématique de l'énergie et du développement durable.

Un député donne des explications supplémentaires sur les conseils en matière d'investissement donnés aux exploitations. Il remarque que la solution à trouver en ce qui concerne la tarification de l'eau doit être conforme à la directive-cadre sur l'eau et doit exclure toute incitation au gaspillage de l'eau potable.

Un intervenant insiste plus particulièrement sur l'introduction d'un tarif préférentiel pour l'eau utilisée pour la production agricole dont la réalisation, déjà annoncée dans le programme gouvernemental de 2009, se fait toujours attendre. M. le Ministre évoque certains éléments expliquant la complexité de parvenir à une « réglementation » dans ce domaine, renvoie à la compétence du Ministère de l'Intérieur et se dit confiant qu'un premier modèle de tarification saurait être examiné lors de la prochaine réunion avec les représentants du secteur agricole.

D'aucuns soulignent la nécessité de parvenir à un prix national unique de l'eau pour l'agriculture. Il s'agit de garantir des conditions de production identiques pour les agriculteurs, indépendamment de la localisation géographique de leur ferme. L'industrie agro-alimentaire, grand consommateur d'eau potable, ne devrait pas être oubliée dans ce contexte.

Un membre de la commission tient à nuancer la critique au niveau d'investissement croissant des exploitations agricoles. A escient, la loi modifiée du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural a prévu des incitants conséquents à la modernisation technologique des exploitations. Il en va de la compétitivité du secteur

---

<sup>3</sup> Réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à la question parlementaire n°885 du 13 septembre 2010

agricole luxembourgeois. Il s'agit de veiller davantage à ce que des investissements dont la plus-value économique est douteuse soient évités.

Suite à une question afférente, M. le Ministre précise qu'il y a lieu de distinguer le subventionnement des investissements réalisés par l'association agricole Luxlait dans ses capacités de production et le soutien envisagé de son projet « Erlebniswelt ». L'accord concernant le subventionnement des investissements dans les capacités de production est respecté. Un modèle de subventionnement spécifique devra être élaboré, en concertation avec les responsables de l'association agricole, en ce qui concerne la mise en place dudit parc promotionnel des produits laitiers.

**2. COM (2010) 539 Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n°73/2009 du Conseil établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct en faveur des agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs**

**- Examen du document (contrôle du respect du principe de subsidiarité)**

L'expert du Ministère résume le document sous objet.

Même si ce document est sans impact direct sur l'agriculture, l'orateur considère cette communication comme particulièrement importante du fait qu'elle propose une nouvelle répartition des pouvoirs entre Conseil et Commission européenne. La phase consultative ne vient que de commencer. Ce processus sera surveillé de près par le Ministère. L'orateur renvoie à une seconde communication de même nature (COM/2010/537) qui mériterait également de faire l'objet d'un contrôle plus minutieux. Dans les semaines à venir il devrait devenir plus clair si un avis motivé relatif à la proposition de règlement sous objet et également à celle citée en sus s'impose.

Il est rappelé que le délai de réaction expire le premier décembre 2010.

En conclusion, la commission décide de consacrer une réunion spécifique aux communications COM (2010) 537 et 539 dans la deuxième moitié du mois de novembre.

**3. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2010**

Le projet de procès-verbal sous objet est adopté.

Luxembourg, le 28 janvier 2011

Le Secrétaire,  
Timon Oesch

Le Président,  
Roger Negri